

■ Et pourtant les missions sont claires !

Loi « Musée de France » du 4 janvier 2002 intégrée au Code du patrimoine (2004)

« Les musées de France ont pour missions permanentes de :

- Conservier, restaurer, étudier et enrichir leurs collections ;
- Rendre leurs collections accessibles au public le plus large ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
- Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

(...)
« Chaque musée de France dispose d'un service ayant en charge les actions d'accueil des publics, de diffusion, d'animation et de médiation culturelles. Ces actions sont assurées par des personnels qualifiés (...) Les activités scientifiques des musées de France sont assurées sous la responsabilité de professionnels présentant des qualifications définies par décret en Conseil d'État. »

**Assez de défiance !...
laissez-nous remplir
nos missions !**

Manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques publiques, 1994. Extraits.

« Les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, politique ou religieuse, ou de pressions commerciales. Assurant le maillage territorial de présence du livre le plus dense, diffusant de la musique, du cinéma, de la documentation, organisant des rencontres, des débats, des manifestations culturelles, les bibliothèques contribuent à l'accès à la culture, à l'information, aux loisirs. (...) Les bibliothèques sont des lieux d'expression et de débat. Les bibliothèques encouragent dans leurs locaux et par leurs partenariats les pratiques de culture et de création y compris numérique. Elles accueillent des rencontres et débats qui contribuent à l'animation de la vie citoyenne. Elles déploient leurs activités dans le cadre de politiques publiques qui, pour être démocratiquement débattues, doivent être rendues publiques. »



Crédits photos :

© laculturelutte.ch
© Nathan Williams, Licence Creative Commons
© Sebastiaan Ter Burg, Licence Creative Commons
© Chuttersnap for Unsplash

Actes du colloque de 2014 autour des stratégies innovantes "Valoriser les archives, diffuser les savoirs" MMSH Aix-en-Provence

« La mise en valeur peut être considérée comme le dernier maillon de la chaîne archivistique ; elle compléterait les traditionnels "4C" : collecte, classement, conservation, communication. (...) Sous leurs formes habituelles et répandues, les actions de valorisation des fonds d'archives consistent en publications, conférences, expositions et projets éducatifs (...) L'avènement du web 2.0 a permis de démultiplier d'autant plus les possibilités et les publics. En 2012, les sites Internet des services d'archives comptabilisaient 50 millions de visites et plus de 2 milliards de pages vues. (...) Ces médias sociaux permettent non seulement la valorisation des documents, mais aussi celle des services. »



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BOUCHES-DU-RHÔNE
COLLECTIF CULTURE

Où va LA CULTURE au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ?

Derrière la nouvelle façade événementielle affichée par le Département des Bouches-du-Rhône (Capitales provençales de la culture, Année de la gastronomie...) se cache une autre réalité. Les agents de la Direction de la culture sont inquiets pour leurs métiers et pour leurs missions. Des pans entiers du service public culturel sont progressivement laissés en friche, la fréquentation des établissements est en berne et la stratégie de l'institution sur fond de Métropole devient illisible.

Des chiffres en chute libre

► Les archives et la bibliothèque départementale (ABD) voient leur fréquentation s'effondrer (20 833 visiteurs en 2016, 31 858 en 2017 et... 4 674 en 2018).

► 6 000 scolaires en moins cette année pour le service pédagogique de la bibliothèque départementale, 3 500 scolaires en moins au musée départemental de l'Arles antique (MDAA)...

► ... qui connaît une baisse de fréquentation de 10,08% cette année (-18,55% si l'on exclut le public des 2 expositions des "Rencontres photographiques" qui ne sont qu'accueillies par le musée).

► ABD : programmation culturelle très réduite et vidée de ses contenus (auparavant : 4 expositions et plus de 70 manifestations par an ; en 2018, seulement 29 manifestations).

■ Des équipements culturels fragilisés, une fréquentation en chute libre

► Des reports ou annulation sans motifs de manifestations sont brutalement décrétés par le Département. Des partenariats solides sont remis en question ou supprimés, par exemple avec l'École des hautes études en sciences sociales, le Centre national de création musicale, le festival "Les Suds" à Arles, la prison centrale d'Arles, le festival Actoral... Ces revirements affectent la politique de développement des publics patiemment construite depuis des années et déstabilisent aujourd'hui l'ensemble des structures culturelles.

► Le service pédagogique de la Bibliothèque départementale a dû cesser son activité : la litanie des fermetures continue. Au fil des années ont déjà disparu le Château d'Avignon, l'étang des Aulnes, les archives d'Aix...

► La visibilité des structures culturelles du Département est réduite. Les usagers et les visiteurs pâtissent d'un manque d'information sur la programmation. Il n'y a pas de stratégie digitale ni de communication dématérialisée pour compenser la raréfaction et la faible diffusion des documents papier. Notre public n'est tout simplement plus au courant de ce que nous proposons.

“ Tout ce qui dégrade la culture,
raccourcit les chemins qui mènent
à la servitude. »

Albert Camus

« La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert »
André Malraux

Le collectif CGT-culture, c'est :

- des agents de chacun des services de la Direction de la culture
- des syndiqué·es CGT et des non syndiqué·es
- des réflexions partagées
- des temps de concertation et de libre expression
- des échanges sur les problématiques communes
- des mises en commun de revendications qui nous rassemblent
- la défense de notre statut et du service public culturel



■ Une communication réduite comme peau de chagrin

► La communication des établissements culturels du Département est mise à mal. Cela se traduit par des blocages et des retards répétés dans le processus de validation, la réduction voire l'arrêt de diffusion des documents. La Direction de la communication est de plus en plus éloignée de nos besoins.

► Ainsi, l'édition papier du programme des ABD a été abandonnée. Le MDAA est resté longtemps sans guide de visite des collections.

► Au-delà de la programmation, les professionnels des établissements ne peuvent presque plus communiquer avec les médias sur leur travail quotidien.

■ Une ingérence du Département sur les expositions et la programmation des structures culturelles

► Des budgets stratégiques déjà en baisse (archives, MDAA) sont parfois mobilisés au profit exclusif de structures ne relevant pas du Département : le MDAA doit ainsi réaliser une exposition sur la gastronomie qui sera présentée... au Musée d'histoire de la Ville de Marseille.

► En 2016, au Museon Arlaten, la restitution d'une enquête ethnographique de grande ampleur a dû se tenir à huis clos, sans communication. D'autres injonctions du même type, officieuses et non écrites, ont suivi sur l'ensemble des programmations des établissements.

► Ce « filtrage » au coup par coup conduit à la mise à l'écart répétée de certaines thématiques ou de certains intervenants. S'il désorganise et instabilise le travail des personnels de la culture, il pose également de nombreuses questions et suscite beaucoup d'inquiétudes.... Pourquoi cette ingérence dans les choix thématiques du Museon Arlaten rénové, choix pourtant conformes à son projet scientifique et culturel ? Pourquoi cet abandon des sciences humaines et sociales, ce renoncement à interroger le monde contemporain dans les contenus culturels des archives et de la bibliothèque départementale ? Pourquoi ces arrêts inexplicables des partenariats évoqués plus haut ?

■ Métiers et carrières : des personnels en souffrance

► Concernant le Rifseep, pourquoi tant de disparités entre des agents occupant des postes similaires ? Et comment accepter l'afflux de précaires (leur talent n'est pas en cause) alors que des postes stratégiques peuvent rester vacants des mois voire des années (en plein chantier de rénovation, le Museon Arlaten attend depuis plus d'un an la nomination d'un nouveau directeur ; il est également resté sans secrétaire général pendant 6 mois) ?

► La situation se détériore, entre insécurisation de nombreux agents et mise sous pression érigée en mode de gestion. Les « Indicateurs de fonctionnement et de santé » remis l'an passé au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) recensaient pourtant dès 2017 pour la Direction de la Culture

"5 situations dégradées signalées à la psychologue du travail", toutes "pour difficultés managériales". A noter que ce chiffre place notre modeste Direction presque au même niveau que la DGAS et la Direction des routes, plus nombreuses et bien plus exposées.

► Enfin, il n'est pas rassurant d'observer que le plan stratégique de formation (PADC) fixe pour la culture les trois objectifs principaux que sont ... le mécénat, la sécurisation juridique et la gestion des réseaux sociaux ! Et ceci alors que le CHSCT préconise (levier d'action numéro 6) "le développement de la formation, notamment dans les domaines exigeant une grande technicité, afin de préserver les cœurs de métiers".

Quelle est aujourd'hui la politique culturelle du Département ?

► Une politique culturelle construite s'appuie sur des relais qui l'inscrivent durablement sur un territoire. Les grands événements, type « Capitales provençales de la culture » ou « Année la gastronomie » peuvent-ils à eux seuls permettre au plus large public d'accéder équitablement à la culture ? Surtout que de grands projets accouchent parfois de souris : aux ABD, la programmation plus que modeste du nouveau « Pôle événementiel des politiques publiques stratégiques » (le mot « culture » est étrangement absent) semble très éloignée du « Phare culturel » un temps annoncé.

► Le Département ne « rayonnera » pas sans fondements solides. Pour cela, ses missions culturelles, dont l'histoire vient de loin, doivent être préservées et faire l'objet d'engagements clairs. Ainsi l'équité doit être assurée entre toutes les communes du Département en matière de lecture publique. L'expertise confirmée et les qualifications spécifiques des personnels de la culture doivent être respectées et continuer à s'exercer dans le respect de leurs missions et de leur engagement au service de tous les publics.

Il faut revenir aux principes fondamentaux de la politique culturelle, universellement admis :

→ des missions claires et ambitieuses, au service du développement culturel et au bénéfice de tous les publics.

→ des métiers respectés, reconnus et valorisés.